

Décision

Générale

colonial

Décision n° 84-174-1911 Mutation.

n° 84-174-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 avril 1911

Numéro JO
n° 174 du 01/05/1911

Date du numéro
1 mai 1911

TEXTE INTÉGRAL

M. le docteur Creignou, médecin-major de 2e classe du corps de santé des Troupes Coloniales, en activité hors cadres à la Côte française des Somalis, est autorisé à rentrer en France, en congé de convalescence. M. le docteur Passa, médecin aide-major de 1fe classe des Troupes Coloniales H. C., en service à Djibouti, est chargé provisoirement, et en attendant l'arrivée du médecin chargé de remplacer M. le docteur Creignou, des fonctions du chef du service de santé de la Colonie. Il aura droit, en cette qualité, aux allocations réglementaires, à partir du 10 avril, date de la remise de service de M. le docteur Creignou. M. Le Fers, médecin aide-major de 1re classe des Troupes Coloniales, débarqué le 5 avril du paquebot Natal, aura droit à sa solde coloniale et à l'indemnité de cherté de vivres à compter de cette date.